

Pour une société bienveillante, fraternelle et solidaire

Un plan interministériel de lutte contre la pauvreté traduit dans une loi de programmation financière sur 5 ans

Un contexte dégradé vu du prisme de la lutte contre la pauvreté et les inégalités ...

Aujourd'hui plus de 8,8 millions de personnes pauvres sont au bord de la route, dans le fossé : 14,3 % de la population, un chiffre qui ne baisse pas. 3,8 millions de personnes sont soit privées de domicile personnel, soit vivent dans des conditions très difficiles. Le nombre de sans abri a doublé entre 2011 et 2016 pour atteindre le chiffre de 141 500 personnes, dont 30 000 enfants¹. L'espérance de vie des personnes vivant à la rue est de 49 ans, soit 30 ans de moins que la moyenne française. Et parmi elles, le taux de prévalence des maladies chroniques avoisine les 69 %, 40 % étant affectées de maladies psychiatriques. Au moins 2000 meurent chaque année dans la rue.

Une société peut-elle longtemps vivre comme ça sans se dégrader gravement ?

5 millions de français sont dans l'isolement social dont 1,5 millions ont plus de 75 ans. Ce sont les personnes en situation de précarité, de fragilité, les plus âgées et ceux qui habitent dans des territoires d'exclusion qui vivent le plus cette pauvreté relationnelle qui les met hors-jeu.

De nombreux espaces, en zones urbaines, péri urbaines ou rurales, sont à la dérive, devenant parfois des zones de relégation sociale. Beaucoup trop de jeunes sont sans formation et sans emploi.

La désespérance sociale conduit aux extrémismes. La peur du déclassement des catégories populaires et d'une partie des classes moyennes les pousse vers des solutions politiques pleines de dangers.

La persistance des inégalités entre les femmes et les hommes et les violences à l'encontre des femmes conduisent à une aggravation particulière de leur situation.

Tout cela aboutit à un risque de dislocation de la cohésion sociale et de montée des communautarismes, à une progression des inégalités qui s'accroissent depuis la crise économique de 2008, sapant progressivement les bases de notre société.

Notre pays a malgré tout mieux résisté que d'autres à ces dégradations grâce à son système de protection sociale.

Le plan national, à l'œuvre depuis 2013, de lutte contre la pauvreté parvient à l'amortir dans ses effets sans toutefois la faire reculer durablement.

Le plan en cours de lutte contre la pauvreté est positif, il a joué un rôle d'amortisseur social de la crise économique, mais trop limité pour pouvoir faire reculer la pauvreté.

Ce plan n'a pas atteint complètement sa cible à cause notamment d'une territorialisation insuffisante. Par ailleurs, les mesures mises en œuvre par les administrations, dans les domaines spécifiques, n'ont pas toujours tenu compte de l'inter-ministérielle nécessaire, que le plan voulait favoriser. De leur côté les ministères n'ont pas toujours intégré les actions prévues par le plan, dans leurs propres actions.

Le plan, tel qu'il existe, n'a pas été l'occasion, du fait du mode de travail par grande thématiques de politiques publiques, d'une réflexion transversale sur la société que nous voulons construire. Exception faite de la démarche Monalisa² qui a permis d'inscrire la lutte contre l'isolement social au cœur des préoccupations publiques et d'impulser la coopération des acteurs variés au niveau national et territorial, il repose essentiellement sur la volonté, ou non, des pouvoirs publics de réaliser certaines actions. Il lui a manqué une mobilisation de la société autour d'un objectif politique clairement identifié. Il intervient essentiellement sur les conséquences de la pauvreté sans s'attaquer suffisamment aux causes de la pauvreté.

Il faut reprendre les questions de la pauvreté à la racine c'est-à-dire en questionnant la société sur les conséquences de son mode de fonctionnement.

... mettant en lumière la priorité à accorder désormais à la lutte contre les causes de la pauvreté.

Fort de ce constat, le collectif ALERTE veut engager avec le futur Président de la République et les parlementaires qui vont être élus, une action plus ambitieuse et à plus long terme que le seul quinquennat, pour lutter contre les causes de la pauvreté et pour redonner une espérance à nos concitoyens. C'est pourquoi nous faisons des propositions autour d'un projet fédérateur pour construire une société fraternelle, bienveillante et solidaire, afin de parvenir à un « vivre ensemble » impliquant toutes les couches de la société.

¹ Rapport 2016 - L'État du mal logement en France de la Fondation Abbé Pierre.

² La **MO**obilisation **NA**tionale contre l'**IS**olement des **Agés** (Monalisa) est une des mesures du plan.

Table des matières

I. POUR UN PROJET FÉDÉRATEUR	3
II. DES POINTS DE REPÈRE	3
III. DES PRINCIPES D'ACTION	4
IV. AGIR CONTRE LES CAUSES DE LA PAUVRETÉ À TOUS LES ÂGES DE LA VIE	6
1. <i>L'âge de la petite enfance</i>	7
2. <i>L'âge de la jeunesse</i>	8
3. <i>L'âge de la recherche de la vie active...</i>	11
4. <i>L'âge de la construction d'une famille</i>	13
5. <i>Le temps de l'avancée en âge</i>	14
V. AGIR CONTRE LES CAUSES DE LA PAUVRETÉ QUELLES QUE SOIENT LES SITUATIONS	15
1. <i>Les difficultés d'accès à la santé</i>	15
2. <i>La difficulté d'accès à des moyens convenables d'existence</i>	17
3. <i>La difficulté d'accès à un logement</i>	21
4. <i>La situation des migrants</i>	23
5. <i>La situation de prisonnier et de sortant de prison</i>	24
6. <i>Les situations d'inégalités territoriales</i>	25
VI. LES MOYENS DU TRAVAIL SOCIAL	26
VII. UNE MÉTHODE	27

I. Pour un projet fédérateur

Les associations regroupées au sein du collectif ALERTE ont la volonté de participer à la construction d'une société dans laquelle les personnes les plus touchées par les effets de la crise économique, par les inégalités, par leur exclusion du fait de leur âge, leur sexe, leur position géographique, puissent être reconnues comme des citoyennes et des acteurs à part entière de la vie sociale.

Notre société doit être **fraternelle, bienveillante et solidaire**.

Elle sera **fraternelle** si elle combat les inégalités de destin, si elle reconnaît à chacun une place dans la société et la possibilité de prendre sa part dans la construction du bien commun sans réserver cela aux seules élites. Elle sera fraternelle si elle permet à chacun le respect de sa culture, de sa liberté de penser et d'entrer en relation avec les autres. La fraternité se conjugue, ici, avec la laïcité. Elle sera fraternelle si elle soutient les formes concrètes et adaptées d'engagements civiques et collectifs dans la proximité pour le lien social, la convivialité et l'entraide proche.

Elle sera **bienveillante** si elle refuse les amalgames et construit les conditions d'un dialogue et non d'un affrontement. Elle le sera si elle reconnaît l'aspect positif d'une société multiculturelle et si elle en reconnaît les difficultés et les efforts à faire de part et d'autre. Elle sera bienveillante si l'expérience de l'engagement vers et avec les autres est facilitée et accessible à tous. Enfin elle sera bienveillante si la première attitude face aux difficultés n'est pas la condamnation mais l'écoute et le dialogue et si elle combat résolument les stigmatisations dont sont victimes les plus faibles.

Elle sera **solidaire** si elle s'attaque aux causes et conséquences des inégalités qui ne cessent de croître, qu'il s'agisse des inégalités d'accès aux savoirs, des inégalités de patrimoines ou des inégalités d'accès aux droits fondamentaux garantis par notre Constitution.

II. Des points de repère

Pour construire ce projet de société, nous disposons en France de points de repère indispensables, sur lesquels se sont heureusement appuyés les gouvernements successifs pour guider leur action. Nous nous appuyons sur les mêmes repères, dans une communauté d'esprit qui nous permet d'interpeller positivement les autorités politiques.

Le premier repère est **la devise républicaine**. Dans celle-ci, nous retenons volontiers, parce qu'ils peuvent faire l'objet de lois et de règlements, les deux premiers mots : liberté et égalité. Mais nous oublions le plus souvent la « **Fraternité** ». Or celle-ci, qu'il est difficile de codifier, est à la base d'un vivre ensemble qui reconnaît le droit à la différence et à la reconnaissance réciproque des personnes entre elles. Elle concerne de façon égale les femmes et les hommes et est le produit d'une société engagée. Elle est la finalité commune de toutes nos associations et les réunit.

La « Fraternité » a été la valeur la plus revendiquée lorsque notre pays a été victime d'attaques et d'attentats en 2015. **C'est la « Fraternité » qui permet de construire une société apaisée**. Nous croyons qu'il est possible et urgent de lancer et de mener une grande politique publique centrée sur la fraternité. C'est la raison pour laquelle nous la positionnons au cœur de nos propositions.

Le second repère est **la solidarité**, ciment de la cohésion sociale. C'est autour d'elle qu'est bâti notre système de protection sociale. La solidarité est, hélas, trop souvent perçue comme une source de dépenses, alors que, pour nous elle est un **investissement social**. Nous revendiquons une **solidarité qui conduit à la mixité sociale pour ne laisser personne de côté**.

La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, est notre troisième repère. Elle fixe avec clarté, non seulement les droits humains, mais aussi les devoirs de chacun dans une société de liberté. C'est à partir de cette déclaration qu'est fondée **notre revendication de l'accès aux droits**.

Enfin les traités européens, et tout ce à quoi ils ont donné naissance, la monnaie unique, la libre circulation des personnes et des marchandises, la Charte des Droits Fondamentaux, sont autant de repères supplémentaires, mais aussi de contraintes dans la construction de notre société.

Cet ensemble de points de repères a un facteur commun, **la reconnaissance de la personne comme acteur de son destin**. Or de trop nombreux dispositifs institutionnels imposent des règles qui l'empêchent. Un trop plein de droit pointilliste, protecteur à outrance, bride l'expression d'une vraie créativité sociale.

III. Des principes d'action

Nous attendons des candidats à l'élection présidentielle et législatives qu'ils prennent des positions et des engagements qui favorisent un changement de regard à l'égard des personnes en situation de pauvreté, qu'elles soient ou pas, migrantes, réfugiées, demandeurs d'asile, Roms, de manière à ce que des changements de pratiques à leur égard soient rendus possibles. Mais ce qui est aussi attendu, c'est l'engagement de faire davantage appliquer le droit existant lorsqu'il est efficacement protecteur des plus fragiles. C'est enfin, l'engagement de définir un programme créant les conditions d'une répartition des richesses plus équitable, de telle sorte que la pauvreté soit vécue et perçue moins durement et d'éradiquer la misère.

Premier principe : orienter les politiques sociales vers une amélioration de l'accès aux droits par tous et toutes, favorisant la citoyenneté

Considérer le droit commun comme vecteur de mise à égalité de tous

Les associations de solidarité insistent sur la nécessité de consolider les acquis du droit commun existant. Les dispositifs spécifiques ciblés sur les personnes en situation de précarité doivent servir à les ramener vers le droit commun. Trop souvent ils les en tiennent au contraire écartées.

Renforcer la dimension collective de l'accompagnement

L'indispensable accompagnement qui favorise l'accès aux droits, doit bien sûr garder une dimension individuelle, mais aussi faire une place au groupe et à la communauté.

Veiller à un meilleur partage des responsabilités entre les intervenants sociaux et les personnes en situation de pauvreté

L'accompagnement social doit reconnaître les ressources de chaque personne et lui donner la possibilité de les exploiter.

Valoriser davantage les valeurs d'entraide et de solidarité

En s'appuyant sur ces valeurs, il est possible de sortir du discours sur l'assistanat, en permettant de faire confiance aux personnes et à leurs ressources propres pour avancer.

Renforcer la participation des personnes aux décisions qui les concernent, car elle est un levier efficace de transformation sociale. Il s'agit de faire en sorte qu'une personne en situation de pauvreté ait un meilleur accès au droit commun, rencontre sur sa route des intervenants sociaux reconnaissant les ressources et savoirs qu'elle possède et se voit donner les conditions et les moyens de les exploiter au mieux.

Miser davantage sur le partage des richesses dans un monde aux ressources finies

La redistribution doit rester au cœur de notre système social, en recherchant et mettant en place de nouvelles modalités de répartition des richesses.

Soutenir une société de l'engagement où tous les citoyens et toutes les citoyennes agissent en proximité contre l'isolement social et l'exclusion

Faire en sorte que dans tous les quartiers, les villes et villages, chacun puisse s'engager bénévolement dans une équipe citoyenne contre l'isolement social et/ou en bénéficier. Les trois ans d'expérience de la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés préfigure ce que pourrait être une ambitieuse politique publique de mobilisation contre l'isolement social et l'exclusion quel que soit l'âge.

Second principe : créer les conditions de la transformation sociale en favorisant l'expérimentation, l'essaimage, et la simplification**Favoriser des modalités de travail partenariales**

La réussite sociale, économique et environnementale des territoires passe par des démarches partenariales, associant les acteurs publics et privés, qu'ils soient du monde de l'entreprise ou du secteur associatif. Elles doivent permettre de faciliter l'éclosion de nouvelles formes émergentes de communautés d'action.

Partir des besoins identifiés pour proposer des réponses adaptées et adaptables

Il importe de ne plus raisonner le social uniquement en termes de créations de places dans les dispositifs existants – en particulier des places d'établissements - mais partir des besoins et rechercher les solutions les plus appropriées, y compris en conjuguant plusieurs dispositifs.

Accueillir l'arrivée du numérique dans le champ social avec éthique

Le numérique peut apporter le meilleur comme le pire dans le champ social. Il s'agit de faire en sorte qu'il apporte le meilleur et que le pire soit évité, notamment en rendant l'accès aux droits plus facile, plus automatique. Cela suppose que les personnes les plus exclues aient à la fois l'équipement et les compétences numériques nécessaires pour en bénéficier et soient une partie prenante écoutée de la construction des services sociaux numériques. Pour autant, le passage au tout numérique, supprimant la relation humaine dans l'accès aux droits, ne peut pas être une solution d'avenir.

Favoriser l'expérimentation, à certaines conditions

L'expérimentation est un processus intéressant à condition de ne pas être un « cache-misère » de l'incapacité de l'État à proposer des réponses de masse, faute de moyens financiers suffisants. L'expérimentation sociale n'a d'intérêt que si elle vise à terme à la transformation des politiques et pratiques. Elle suppose de consolider des dynamiques d'essaimage et de passage à l'échelle de nouvelles solutions ayant donné des résultats précisément évalués. Le temps du politique, très rapide, doit accepter le temps plus long de l'expérimentation jusqu'au bout et de son évaluation rigoureuse, préalable à toute généralisation.

Soutenir l'innovation sociale

Dans une société en profonde mutation sociale, l'innovation joue un rôle très important pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Pour autant, cette nécessité de renouveler nos modes de faire ne doit pas amener à négliger ce qui existe et fait concrètement la preuve de son efficacité pour ne retenir que ce qui serait nouveau, particulièrement en termes de soutien financier.

Troisième principe : Impulser un changement de regard et de pratique à l'égard des personnes en situation de pauvreté

Favoriser le changement de regard à l'égard des personnes en situation de pauvreté

L'impulsion doit particulièrement venir des responsables politiques et se diffuser dans la société, entraînant des changements de pratiques à tous les échelons, de la part des citoyens et des professionnels du travail social.

Faire cesser les peurs en rappelant les faits

C'est ce que font ensemble les collectifs ALERTE et CAU (collectif des associations unies). Aussi longtemps que les faits ne seront pas rétablis, persisteront des préjugés aberrants.

Unir plutôt que diviser

Les migrants, les sans-papiers, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne doivent pas être mis dans des « boîtes », en triant les uns ou les autres selon qu'ils seraient de « bons » ou de « mauvais » futurs accueillis en France.

IV. Agir contre les causes de la pauvreté à tous les âges de la vie

La pauvreté est une notion qui ne se limite pas à l'insuffisance des ressources financières mesurable par des seuils. Le Programme des Nations Unies pour le Développement la décrit ainsi :

« la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel – un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées. »

Son rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000) distingue l'extrême pauvreté - lorsqu'une personne ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels, habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux -, la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels, tels l'habillement, l'énergie, le logement et la « pauvreté humaine ». Celle-ci se caractérise par l'« absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée ». Elle se traduit aussi par des conditions de vie dégradantes, en particulier en ce qui concerne le logement - plus de 2 millions de personnes vivant dans des logements dépourvus du confort minimum en France -, mais aussi par la misère sociale et relationnelle dont sont victimes de plus en plus de personnes âgées, migrants, personnes en situation de handicap, notamment psychique. Il est indéniable que les trois formes de pauvreté croissent dans la société française.

Afin que chaque personne, quels que soient son âge et sa situation sociale, puisse être concernée par le projet que nous portons collectivement et trouver sa place dans la construction d'une société fraternelle, bienveillante et solidaire, il faut qu'elle soit en conséquence clairement prise en compte dans son contexte social et le moment de sa vie. En effet la manière dont chacun(e) se situe en âge, en capacité d'intervention et en position sociale ouvre des droits, des devoirs et des possibilités différentes.

Remarque : l'ensemble des points repris ci-après sont le fruit des échanges tenus entre les membres et des éléments que chacun d'eux a souhaité faire remonter auprès du collectif. Il ne constitue donc pas à ce stade la trame effective d'un plan d'actions, pas plus qu'il ne cherche à atteindre une pleine exhaustivité dans tous les domaines. Il restitue par contre des points de vigilance et d'attention, voire des propositions portées par les membres du collectif. Ces derniers seront donc particulièrement attentifs quant au traitement qui en sera fait, tant dans les engagements des candidats aux élections présidentielle et législatives que dans les mesures qui seront prises ensuite par les équipes aux commandes des nouveaux gouvernements et au sein du Parlement.

1. L'âge de la petite enfance

Continuer l'effort de création de places d'accueil des jeunes enfants

Le besoin de solutions de garde collectives pour les enfants de moins de trois ans reste un point d'attention. Le nombre de places créées n'a pas atteint les chiffres prévisionnels en 2015, année d'étape de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée en 2013 entre la Cnaf et l'État³.

Atteindre 10 % de places en crèche pour les enfants de familles en situation de précarité

La préconisation de réserver 10 % des places en crèches pour les enfants de familles défavorisées, reste invérifiable et floue dans son application. Selon la Cnaf, un dispositif de suivi visant à mieux connaître le profil social des familles bénéficiant de services d'accueil est en voie de développement, diffusable en 2017. En attendant, il est quasiment impossible de savoir si ce quota de places réservées aux plus pauvres est effectif.

Pour autant, il existe de nombreuses structures associatives qui accueillent d'ores et déjà dans les établissements d'accueil du jeune enfant (ou tout autre accueil dédié à la petite enfance : multi-accueil, lieu d'accueil parents-enfants, micro-crèche...) une population plus en difficulté. Il est nécessaire de renforcer ces dispositifs déjà existants en tenant compte de leur réalité économique car ils sont pensés et vécus comme des lieux où la mixité sociale, culturelle et religieuse se vit naturellement autour de l'enfant. Cela permet pour les petits et les grands de vivre ensemble des temps forts mais aussi ceux du quotidien.

En parallèle, il est indispensable de maintenir et poursuivre le développement de places d'accueil d'enfants dont les parents sont en parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

Accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école

Il faut poursuivre l'objectif annoncé d'accueil d'enfants de moins de trois ans à l'école en garantissant l'engagement du personnel qualifié, en veillant pour ce dispositif à la bonne coordination entre l'Éducation nationale et les Caf, notamment par le biais du schéma départemental de service aux familles quand il est mis en place.

Finaliser et mettre en œuvre les schémas départementaux des services aux familles dans tous les départements

En avril 2016, 16 départements avaient déjà signé un schéma de services aux familles et 61 sont engagés dans la démarche de contractualisation avec les acteurs du secteur et la CAF.

Ces schémas répondent à la nécessité de mettre en place une coordination cohérente et efficace entre les acteurs des politiques familiales sur un même territoire pour un accompagnement global et de qualité des familles, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Accueil des enfants en situation de handicap à l'école

Même si la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire a considérablement augmenté depuis la loi de 2005, puisque le nombre des enfants handicapés accueillis à l'école primaire a plus que doublé depuis, de nombreuses difficultés perdurent. Nombre d'entre eux sont accueillis à temps partiel, voire très partiel, spécialement à l'école maternelle, et leur accueil reste parfois conditionné à l'attribution d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS). Il faut dire que les modes de scolarisation restent encore fortement liés à la nature du trouble. Les enfants porteurs d'un trouble intellectuel ou cognitif sont ainsi les plus nombreux à être accueillis à temps très partiel en classe maternelle, à être orientés vers un dispositif adapté (ULIS-école) ou dans l'unité d'enseignement d'un établissement médico-social (UE), quand ils ne sont pas tout bonnement exclus par manque de place, comme le sont souvent les enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA). Pour pallier aux

³ Cette convention sur 5 ans (2013-2017) avait l'objectif d'accroître de 275.000 (+ 20 %) en cinq ans le nombre de places d'accueil de jeunes enfants. Mais, en 2015, la CNAF communique sur la création de seulement 41.811. En ce qui concerne les assistantes maternelles, la Cnaf avoue un « recul de l'offre d'accueil » en 2015.

manques de l'éducation nationale, le plan autisme 2013-2017 a permis l'ouverture d'une UE-TSA par département au sein d'écoles maternelles, mais se pose néanmoins la question de la poursuite en élémentaire et, plus largement, celle de l'inclusion scolaire, pourtant posée comme un principe par la loi de refondation de l'école de 2013.

Le chemin reste long pour passer du principe à la réalité et il passe forcément par la formation des enseignants et des conditions permettant des ressources pédagogiques adaptées, seules à même de permettre une réelle « inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction ».

Maintenir les PMI comme un outil majeur de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé

La PMI est un outil de prévention majeur, tout particulièrement pour les groupes de populations dites « vulnérables », en assurant la proximité et le maillage serré du territoire, l'accueil inconditionnel et la gratuité ; par son panel d'activités et ses acteurs professionnels du champ social, sanitaire et sanitaire et social.

Pour en pérenniser l'action, l'État doit prendre toute sa place d'animateur par le maintien des missions et de leur universalité confiées aux services départementaux de PMI, avec des financements fléchés à la hauteur des enjeux ; le développement de l'attractivité des métiers pour les professionnels ainsi que par l'amélioration de leur formation ; une attention particulière portée à l'ancrage de la PMI sur leurs territoires, notamment grâce aux conseils locaux de santé et communautés professionnelles de territoire.

ALERTE propose : Une loi cadre pour la petite enfance

Malgré un important effort financier dans le cadre de la COG 2013-2017, les politiques publiques ne sont pas parvenues à atteindre les ambitions fixées d'augmentation quantitative, de mixité sociale et territoriale. Ce sont bien des causes structurelles, en partie mises en exergue par le Haut Conseil de la Famille, dans ses rapports successifs, qui font obstacle au développement de cette politique « qui s'est construite par ajouts successifs »⁴. L'inadéquation de ses financements (entre accueil individuel et collectif par exemple), l'absence de chef de fil ou de compétence dédiée, l'absence de cohérence entre les normes rendent cette politique peu lisible pour les familles les plus démunies en particulier. Il est temps de réformer en profondeur la politique de la petite enfance, en construisant une véritable loi-cadre, en concertation avec les acteurs et les familles et en mettant le développement de chaque enfant au cœur de nos préoccupations.

2. L'âge de la jeunesse

a) L'âge « scolaire »

Poursuivre les plans de réussite éducative

Les difficultés scolaires des enfants vivant des réalités de précarité continuent d'être trop élevées. Il faut soutenir la mise en place des mesures préconisées dans le rapport Delahaye « *Grande pauvreté et réussite scolaire* » (2015), en veillant à - ménager une meilleure participation des parents à la vie de l'école ; - assurer une meilleure connaissance de la précarité et des réalités vécues par les familles de la part des enseignants et de tout le personnel des établissements scolaires ; - diffuser les pédagogies collaboratives ; - poursuivre l'augmentation du nombre des infirmières et des assistants sociaux dans les établissements scolaires.

S'allier entre parties prenantes de l'éducation pour donner à chaque enfant toutes les chances de réussir

On sait que les élèves issus de familles défavorisées sont trois fois plus susceptibles d'être en échec scolaire⁵.

⁴ Dossier de presse du Plan national d'action pour la petite enfance, présenté par Laurence Rossignol le 15 novembre 2016.

⁵ (CNECSO, *Inégalités sociales et migratoires*, sept 16) ; le même rapport souligne qu'en fin de 3^{ème}, 35 % des élèves maîtrisent les compétences attendues en français dans les écoles les plus défavorisées contre 80 % pour les écoles les plus favorisées.

Ces chiffres inquiétants, que viennent consolider les études internationales (PISA, TIMSS, ...) montrent bien que les conditions d'un apprentissage réussi pour tous les élèves ne sont pas réunies. Le système éducatif français accentue les inégalités sociales. De plus, sortir du système scolaire trop tôt revient à en partir sans qualification ou sans diplôme. Or, le taux de chômage des non diplômés était trois fois plus élevé que celui des diplômés de niveau bac + 2 en 2013⁶.

Dans un souci de prévention de l'illettrisme et du décrochage, les efforts portés sur les premières années de scolarité, en termes de moyens notamment, doivent être renforcés avec l'objectif de réduire les disparités d'acquis à l'arrivée à l'école grâce à la préscolarisation, l'accompagnement des parents, les pédagogies alternatives, adaptées, personnalisées et collaboratives... La lutte contre les inégalités scolaires et les comportements et violences sexistes, doit être poursuivie au collège et au lycée dans une logique d'alliance, incluant parents, enseignants, entreprises, acteurs de terrain ou de proximité, État et collectivités, en créant et en faisant vivre des instances participatives qui permettent un vrai « penser et agir ensemble ».

Favoriser la création et le développement d'internats éducatifs et scolaires qui proposent, pour les jeunes en difficulté scolaire, un cadre structurant et un suivi éducatif adapté. De telles structures permettent à ces jeunes, en difficulté scolaire et souvent familiale, ou en cours de décrochage, de renouer avec les apprentissages et de repartir sur de bonnes bases, dans leurs études, comme dans la vie.

Même si les temps de scolarisation des élèves en situation de handicap se sont allongés, notamment dans le second degré, on note encore une très forte déperdition au fur et à mesure de la progression de la scolarisation. En effet, même si la loi de refondation de l'école a introduit le concept d'école inclusive, celle-ci est encore loin d'être effective et l'élève qui n'arrive pas à s'adapter est alors orienté vers un dispositif de type ULIS-école ou ULIS-collège avec des temps en classe ordinaire ou vers l'unité d'enseignement (UE) d'un établissement médico-social. Il s'agit là encore principalement des élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs qui constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré et sont moins d'un tiers dans le second degré. Reste que bien souvent la machine s'enraille : listes d'attente pour une place en UE, nombre d'ULIS insuffisant et implantation très inégale sur le territoire, spécialement pour les ULIS-collège et ULIS-lycée... le jeune peut se retrouver exclu ou se voir proposer une réponse qui ne répond pas à ses besoins.

ALERTE propose :

- le maintien de la lutte contre le décrochage scolaire comme une priorité gouvernementale,
- le développement des internats scolaires et des écoles adaptées (seconde chance, espérance banlieue...).

b) L'âge de la prise d'autonomie

Le passage à l'âge adulte se traduit d'abord par la capacité à gérer son autonomie. Pour des jeunes faiblement qualifiés, en particulier ceux qui sont âgés de 16 à 25 ans, des difficultés multiples et souvent combinées font obstacle à leur insertion professionnelle : difficultés scolaires, relationnelles, faiblesse des ressources, isolement, faible mobilité, problèmes de santé, difficultés d'accès aux soins, au logement, à l'information (complexité administrative⁷)... et n'ont pas accès aux réseaux informels de connaissance permettant de trouver un stage, un emploi, un logement.

⁶ (Observatoire des inégalités).

⁷ Difficultés rencontrées : (éclatement et cloisonnement des dispositifs ; manque de coordination entre les structures administratives ; manque d'informations concernant l'accès aux droits ; méconnaissance des dispositifs et des droits ; complexité/opacité de certains formulaires administratifs ; contradiction dans les réponses apportées ; anonymat de l'interlocuteur contacté et/ou absence de référent pour le jeune ; prise en compte insuffisante de la situation de certains jeunes en difficulté : discontinuité dans le suivi administratif du jeune lorsque celui-

Faire bénéficier des mêmes conditions de traitements aux mineurs non accompagnés

Les Mineurs non accompagnés, mineurs isolés, doivent pouvoir bénéficier, sur l'ensemble du territoire, des mêmes conditions de traitement et de protection que les enfants et jeunes nationaux pris en charge dans les dispositifs de droit commun. La France n'a rien à y perdre surtout si l'on regarde avec sérieux à quelle échelle le problème se situe : 8 000 jeunes MNA en France métropolitaine, c'est très peu au regard des 13,5 millions de moins de 17 ans que notre pays compte⁸.

Les jeunes mineurs doivent pouvoir bénéficier systématiquement de la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance des Mineurs non-accompagnés jusqu'à la fin de l'année scolaire ou jusqu'à la fin de leur formation pour ceux qui atteignent 18 ans en cours d'année.

La création d'un titre de séjour spécifique pour les jeunes majeurs (anciens MNA) doit être étudiée afin de sécuriser et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

À la suite du démantèlement de la « jungle » de Calais, l'État a créé des dispositifs dénommés CAOMI afin de mettre à l'abri les enfants isolés. Ces établissements n'entrent dans aucun cadre légal et les droits des enfants n'y sont pas garantis. **ALERTE demande la prise en charge immédiate de ces jeunes en protection de l'enfance et la mise en place d'un accompagnement qui corresponde à leurs besoins et à leur situation.**

ALERTE propose de :

- permettre aux jeunes un meilleur accès à une information adaptée d'une part et à leurs droits d'autre part via une « simplification » administrative,
- favoriser les projets permettant de faire vivre aux jeunes des relations sociales « insérantes ».

c) L'âge de « l'entrée dans le monde du travail »

Dix-neuf milliards d'euros sont dépensés en aides diverses, pour un résultat décevant⁹. Les jeunes « NEETs » (sans emploi, sans formation) représentent en France près de 800 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans, et un peu moins de 2 millions de 15 à 29 ans. Le coût du décrochage scolaire a été chiffré quant à lui à 230 000 euros par an et par enfant au cours de sa vie¹⁰. Et le « coût économique » de l'absence de participation de cette jeunesse au marché du travail est estimé par Eurofound, agence européenne, à 17 billions d'euros pour la France, soit près de 1 % du PIB.

Quels leviers trouver pour faciliter l'entrée des jeunes dans le monde du travail et les y maintenir, notamment pour les peu qualifiés ?

Replacer l'entreprise dans son rôle social d'insertion pour l'entrée des jeunes dans le monde du travail.

Le taux de chômage des jeunes est élevé (25 % chez les 15/24 ans). Dans les Outre-mer, près d'un jeune actif sur deux âgé de 20 à 29 ans est en recherche d'emploi (CGET novembre 2015). Or, bon nombre d'offres de postes sur des métiers spécifiques peu qualifiés ne sont pas pourvus. Il est donc nécessaire qu'entreprises et organismes de formation réfléchissent ensemble sur les raisons de cette inadéquation offre/demande et qu'ils examinent ce qu'ils peuvent proposer à un public peu qualifié pour que soit repensée de manière cohérente l'évolution de l'offre de formation et des parcours professionnels en entreprise.

ci atteint un certain âge (18 ans, 21 ans, etc.) ; obtention extrêmement complexe d'un titre de séjour/autorisation de travail pour les « ex MNA ».

⁸ Comme le souligne le directeur d'un établissement accueillant des MNA : « Quel pays, d'un point de vue macroéconomique, dépense dans cette jeunesse de 60 à plus de 200 euros par jour jusqu'à la majorité du jeune pour ensuite refuser la régularisation et ainsi favoriser le travail au noir, le trafic, les réseaux, etc. ? Quel pays n'a pas les mêmes règles de régularisation selon les départements puisque les jeunes arrivés après 16 ans sont soumis au pouvoir discrétionnaire du préfet pour la délivrance des autorisations provisoires de travail, préfets dont les positions ne sont pas identiques selon les départements ? ».

⁹ Emploi des jeunes, cf. Rapport de la Cour des Comptes (octobre 2016).

¹⁰ Ministère éducation nationale, évaluation partenariale de la politique de lutte contre l'échec scolaire, novembre 2014.

Conforter les dispositifs spécifiques de remobilisation et d'orientation

L'objectif doit être de mieux flécher et articuler les dispositifs de remobilisation professionnelle : Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE), Régiment de Service militaire adapté (RSMA), École de la deuxième chance (E2C)... Il est urgent de privilégier les dispositifs souples et intensifs, qui font leurs preuves, et qui agissent à la fois sur une dimension sociale et professionnelle.

Il est important d'ouvrir les dispositifs de droit commun type « garantie jeunes » à des opérateurs volontaires, pour permettre des expérimentations soumises à évaluation afin de couvrir l'ensemble du champ des « ni étudiant, ni employé, ni stagiaire (NEETs) », aussi bien ceux éligibles à la garantie jeunes que ceux qui en sont exclus, et qui parfois sont les plus précaires et les plus vulnérables.

Accorder une attention particulière aux jeunes particulièrement vulnérables

Cette attention doit se porter notamment sur les sortants des dispositifs de Protection de l'enfance en mettant en place des dispositifs d'accompagnement spécifique en sortie : accompagnement vers l'autonomie, création de liens, levée des freins vers l'insertion sociale.... Ce point revêt une importance particulière lorsque l'on sait que 23 % des personnes sans domicile fixe sont d'anciens enfants placés (hébergement des sans-domicile en 2012 » (Insee, juillet 2013)

ALERTE demande :

Des leviers nouveaux adaptés à la situation des jeunes pour leur entrée effective dans le monde du travail.

3. L'âge de la recherche de la vie active et de l'articulation vie professionnelle / vie personnelle

L'emploi, s'il est parfois pénible ou source de souffrances, n'en demeure pas moins aujourd'hui un facteur essentiel d'inclusion sociale. Il apporte des ressources financières, des droits mais aussi des liens sociaux, un sentiment d'utilité et une activité, souvent indispensables à l'épanouissement personnel. Que 2,5 millions de nos concitoyens en soient à ce jour privés depuis plus d'un an, que plus de cinq millions d'entre eux soient aujourd'hui inscrits à Pôle Emploi, est donc inacceptable.

Le chômage touche aujourd'hui particulièrement les personnes peu qualifiées : le taux de chômage des personnes sans diplôme atteint près de 50 % et celui des personnes d'un niveau de qualification BAC, CAP ou BEP, 25 %. Les perspectives professionnelles des plus de 100 000 jeunes sortant chaque année du système scolaire sans qualification et celles des personnes en situation de handicap cumulant faible niveau de qualification et chômage de longue durée sont donc plutôt sombres...

Il faut donc agir vigoureusement pour la formation, initiale et continue, des personnes pour un accès durable à l'emploi. Pour les personnes privées d'emploi depuis longtemps, la formation n'est toutefois réellement efficace que si elle est, non seulement dispensée selon des méthodes pédagogiques différentes des méthodes plus scolaires, mais aussi rattachée à une situation de travail, et même d'emploi.

Pour lutter contre ce drame humain, social et économique, il faut agir sur plusieurs champs.

S'appuyer sur le compte personnel d'activité pour créer un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie, assorti de ressources dès 18 ans, garantissant à chacun un capital d'années de formation.

Former chaque année 750 000 demandeurs d'emploi, dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle associant les partenaires sociaux, par réorientation des crédits de la formation professionnelle, en ciblant les formations sur de la mise en emploi (via l'alternance, l'apprentissage et les emplois aidés) et les besoins des entreprises du territoire.

Doubler le nombre de postes dans l'insertion par l'activité économique sur la durée du quinquennat, en ciblant le développement de postes dans les territoires les plus touchés par le chômage.

Accroître substantiellement le nombre d'aides au poste en entreprises adaptées sur la durée du quinquennat, en l'augmentant de 5.000 aides au poste en ayant une attention particulière sur les territoires les plus touchés par le chômage et développer l'offre d'accompagnement au moyen du nouveau dispositif d'emploi accompagné en portant le dispositif de 1.500 parcours accompagnés à 5.000 sur la durée du quinquennat.

Passer de 350 000 à 500 000 le nombre de personnes en contrats aidés par an en ciblant les territoires les plus touchés par le chômage.

Les emplois aidés – contrats aidés, emplois d'avenir, postes de travail dans l'insertion par l'activité économique ou les entreprises adaptées pour les personnes en situation de handicap – permettent aux personnes d'occuper un emploi quasi-immédiatement, brisant ce cercle vicieux du chômage. Ils devraient redonner aussi des perspectives d'emploi durable. Que l'emploi soit subventionné ou non, il permet toujours d'acquérir un salaire, des droits sociaux, de l'expérience, des compétences, la confiance en soi et la création d'un réseau professionnel, a fortiori lorsqu'il est assorti, d'un tutorat renforcé, d'un accompagnement socioprofessionnel et d'immersions en entreprises.

Leur nombre est pourtant insuffisant au regard des besoins, en particulier dans l'insertion par l'activité économique et en entreprises adaptées (rappelons que seul un tiers des personnes en situation de handicap sont en emploi et leur taux de chômage est le double du reste de la population).

ALERTE demande :

- le développement du Compte personnel d'activité,
- l'accroissement des divers emplois aidés, en particulier les postes d'insertion et les emplois dans les entreprises adaptées.

De plus, les personnes privées d'emploi doivent pouvoir être accompagnées et ALERTE demande à ce titre de :

- **Soutenir les actions, notamment des associations et mouvements de chômeurs**, permettant un accueil rapide et adapté des personnes privées d'emploi.
- **Créer des partenariats structurés, sur le modèle de l'accompagnement global développé entre Pôle Emploi et conseils départementaux**, entre le service public de l'emploi et les associations d'action sociale et d'hébergement et de solidarité.
- **Former les intervenants sociaux à l'accompagnement à l'emploi.**
Cet accompagnement, global, respectueux de la personne dans toutes ses dimensions, doit pouvoir intervenir le plus vite possible, pour éviter que la situation de la personne ne se dégrade, financièrement mais aussi moralement et humainement. Le service public de l'emploi doit assurer cette mission mais ne doit pas le faire seul. Pour pouvoir proposer cet accompagnement rapide, digne, prenant le temps d'écouter et de dialoguer avec les personnes, il doit s'appuyer sur les associations, les mouvements de chômeurs, les structures d'action sociale et d'hébergement au sens large.

ALERTE propose de soutenir les actions de l'économie sociale et solidaire mais aussi les artisans et TPE/PME, en :

- lançant une stratégie pluriannuelle de développement de l'économie sociale et solidaire ;
- créant un crédit d'impôt innovation sociale ouvert à l'ESS, s'inspirant du crédit impôt recherche ;
- créant une offre d'appui aux artisans et TPE/PME dans leurs démarches de recrutement et d'intégration de salariés en demande d'emploi, mobilisant l'expertise des associations d'insertion et du handicap ;
- développant les expérimentations territoriales favorisant l'accès direct à l'emploi des chômeurs de longue durée, notamment « territoires zéro chômeurs de longue durée ».

4. L'âge de la construction d'une famille

La famille joue un rôle essentiel dans la transmission des valeurs. Elle est aussi le creuset des liens intergénérationnels mais peut être également le lieu des violences à l'encontre des enfants et des femmes. Il faut prévenir et lutter contre les violences intra familiales.

Revaloriser l'allocation de soutien familial et le complément familial pour réduire le taux de pauvreté des enfants et des familles monoparentales

Développer des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes parents

en veillant à mieux articuler les actions d'accompagnement vers l'emploi avec l'offre de garde des jeunes enfants, en encourageant et en multipliant les bonnes pratiques issues de l'expérimentation et du secteur privé ou associatif. Les crèches à vocation d'insertion professionnelle mettant l'accent sur la formation des personnes en insertion et sur la sécurisation des parents, remplissant le double objectif de création d'emploi et d'offres de garde supplémentaires doivent être multipliées.

Développer les possibilités de création de liens sociaux et un soutien aux parents

Il faut soutenir les réseaux de parrainage, les maisons des familles et toutes initiatives citoyennes permettant à des parents de bénéficier de lieux et d'occasions de développer des échanges avec d'autres parents, d'autres adultes, pour les soutenir dans l'éducation de leurs enfants et développer leurs liens sociaux. Ceci est particulièrement important pour les parents d'enfants en situation de handicap qui assurent souvent l'essentiel de l'accompagnement quotidien de leur proche.

Il faut aider les parents à être parents, les accompagner sans se substituer à eux, via les réseaux de parrainage, les maisons des familles, les lieux d'accueil enfants parents et toutes initiatives citoyennes permettant à des parents de bénéficier de lieux ressources et d'occasions de développer des échanges avec d'autres parents, d'autres adultes, pour les soutenir dans l'éducation de leurs enfants et développer des réseaux d'entraide et de solidarité. Ceci est valable pour toutes les familles, mais particulièrement important pour les familles monoparentales et pour les parents d'enfants en situation de handicap qui assurent souvent l'essentiel de l'accompagnement quotidien de leur proche.

Rendre le droit au répit effectif, avec des conditions de mises en œuvre.

Un trop grand nombre de familles sont épuisées par le soutien qu'elles apportent à leurs proches. Cette réalité dépasse les seules personnes âgées et concerne aussi les proches-aidants de personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies chroniques.

Rendre effectif l'égal accès de tous aux vacances

« Tout le monde a besoin de vacances. C'est essentiel à notre équilibre et à notre santé »¹¹.

¹¹Mario Messier, médecin du travail et directeur scientifique du Groupe entreprises en santé, 10 preuves que les vacances, c'est la santé! Par Julie Leduc, Coup de pouce, juillet 2014.

Il faut assurer l'égal accès de tous aux vacances (tel qu'il est inscrit dans l'article 140 de la loi 98-657 de lutte contre les exclusions), tant pour les enfants que pour les familles. Pour ce faire, il convient de consolider et de renforcer les moyens qui doivent être mis en œuvre par toutes les CAF, de pérenniser les moyens de la politique sociale de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), d'inciter les régions à s'engager dans des dispositifs de soutien, même si les personnes concernées seront amenées à partir et découvrir d'autres régions que celles de leur lieu de résidence.

ALERTE demande :

- la revalorisation de l'allocation de soutien et de complément familial ;
- l'effectivité de l'exercice de droit au répit pour les aidants ;
- un égal accès de tous aux vacances ;
- la mise en œuvre d'une politique de soutien à la parentalité.

5. Le temps de l'avancée en âge

L'avancée en âge concerne tout le monde, c'est une notion moins réductrice, moins stigmatisant que les termes « vieillissement » et « personnes âgées ». Parler « d'avancée en âge » est, au contraire, reconnaître l'existence d'une dynamique tout au long de la vie. Cette avancée en âge, comme les situations de handicap, pose d'abord des enjeux d'accessibilité et de conception universelle permettant à chacun(e) - quel que soit l'âge de sa vie - de vivre et de continuer à vivre ses projets, sur la base de l'égalité avec les autres, sans exclusion ni discrimination.

Cette avancée en âge peut aussi s'accompagner d'un grand isolement : la fin d'une activité professionnelle structurante et constitutive de lien social amène la recherche de nouveaux repères sociaux - au-delà du cercle familial -, et une diminution des ressources (« petites retraites »), outre le développement de maladies et handicaps ...

Plusieurs leviers sont à mobiliser pour une société plus accueillante et solidaire :

- **Agir sur la politique du logement.** Le logement peut devenir un facteur d'isolement lorsqu'une personne âgée vit dans un appartement au dernier étage sans ascenseur et ne peut plus sortir de chez elle, pas même pour ses courses. La changer de logement et de quartier, et ainsi la couper de ses liens sociaux, n'est pas forcément une bonne solution. Il faut donc favoriser l'adaptation des logements autant que possible et l'accompagnement.
- **Mettre fin aussi aux logiques discriminantes de barrières d'âge créées par certaines prestations sociales,** notamment en matière de financement des aides humaines, d'aides techniques, d'aménagement du logement ou du véhicule et de compensation du handicap. Le droit universel à compensation - quel que soit l'âge - reste un nouveau droit à conquérir, qui doit se concrétiser par la reconnaissance d'un 5^{ème} risque par la Sécurité sociale. Aujourd'hui, ce droit à compensation n'est que partiel et les restes à charges sont souvent insupportables.
- **Soutenir La solidarité familiale** sans pour autant se substituer à la solidarité publique. La reconnaissance du rôle des proches-aidants¹² et de l'importance de leur apporter un soutien par le législateur (loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi de modernisation du système de santé, ..) va dans le bon sens. Mais il faut prendre aussi en compte l'ensemble des besoins des proches aidants, avec le souci d'un équilibre entre la personne aidée et sa famille par l'amélioration des conditions de vie du couple/de la famille, l'autonomisation de chacun(e), la préservation des rôles familiaux, la prévention des risques psychosociaux, la facilitation de la participation sociale.

¹²Définition : L'aidant familial ou le proche aidant est la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes.

- **Favoriser les initiatives intergénérationnelles** en encourageant la mixité dans les politiques de logement, (par exemple, en combinant résidences étudiantes et habitats pour personnes âgées), dans les temps et activités de loisirs (en journée, en semaine, le week-end, ...), ...
- **Considérer l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances comme un droit pour tous.** Il participe - à tous les âges - au développement personnel et au lien social. L'avancée en âge est un facteur d'exclusion, notamment, dès lors que la personne est confrontée à des problèmes d'autonomie pour se déplacer.
- **Soutenir la Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés (Monalisa)** et la déployer partout sur le territoire métropolitain et ultra-marin. Les coopérations entre acteurs sur les territoires doivent être résolument inscrites dans les plans de prévention des départements et des caisses de retraite et trouver leurs financements via les conférences de financeurs mises en place par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV). Le maillage du territoire par des « équipes citoyennes » nécessite aussi que la mobilisation soit résolument inscrite dans la politique du gouvernement. Service civique, réserve civique et équipes citoyennes constituent ensemble des forces de transformation sociale puissantes si elles sont animées sur les territoires de façon complémentaire par des comités inter-partenariaux mobilisés autour d'une cause commune durable. La lutte contre l'isolement social des âgés devrait être élargie à tous les âges et toutes les situations de perte d'autonomie, dont les situations de handicap.

ALERTE demande de :

- favoriser les initiatives intergénérationnelles ;
- confirmer l'accès de tous, aux loisirs, à la culture et aux vacances ;
- soutenir « Monalisa ».

V. Agir contre les causes de la pauvreté quelles que soient les situations

1. Les difficultés d'accès à la santé

La protection sociale, et tout particulièrement la sécurité sociale, permet de protéger les citoyens contre les accidents de la vie. **Elle joue un rôle majeur, surtout en temps de crise. ALERTE tient ici à redire avec force son attachement à la défense du modèle de sécurité sociale actuelle qu'il faut conforter. ALERTE serait opposé à tout projet de distinction entre les risques et de privatisation partielle de la sécurité sociale.**

Face aux nombreux freins à l'obtention d'une couverture maladie de base et complémentaire et pour chacune des prestations visant à assurer les soins indispensables aux personnes en situation de pauvreté,

ALERTE demande :

- d'élever le seuil de la CMU-C au niveau du seuil de pauvreté ;
- de faciliter l'accès à la domiciliation ;
- de fusionner l'aide médicale de l'État (AME) dans la Protection Universelle Maladie (PUMa).

Il faut réduire les frais de gestion de deux systèmes parallèles Puma et AME, gérés par le même organisme (CNAMTS), et la stigmatisation des titulaires de l'AME encore plus forte que celle atteignant les titulaires de la CMU-C. Il faut aussi permettre à des personnes dont les revenus sont supérieurs au plafond de l'AME d'accéder à une couverture maladie par une contribution financière. C'est ce que recommandait déjà en 2010 le rapport d'évaluation des dépenses de l'AME¹³.

L'accès au système de santé est très inégalitaire selon que les personnes ont ou non une complémentaire santé. Les restes à charge sont souvent trop élevés pour les personnes les plus démunies. A ces déterminants économiques s'ajoutent des déterminants socio-culturels corrélés entre autres aux niveaux de revenus.

ALERTE propose :

- de redonner toute sa part à l'assurance maladie dans la gestion du risque ;
- d'affirmer le tiers payant généralisé ou pour le moins le tiers payant sur la part obligatoire ;
- d'encadrer les dépassements d'honoraires.

Si une majorité de praticiens médecins généralistes propose le tarif opposable, et accueille inconditionnellement les patients quelle que soit leur couverture maladie ou leur(s) pathologie(s), un nombre non négligeable d'entre eux refuse de manière directe ou indirecte de donner des soins aux patients titulaires de la CMU-C et encore plus à ceux titulaires de l'AME. Les refus de soins sont plus fréquents chez les médecins spécialistes. Aussi,

ALERTE propose :

- **d'évaluer, et si l'évaluation est positive, promouvoir le Contrat d'accès aux soins** en particulier en confiant sa gouvernance à une structure indépendante. Le Défenseur des droits y aurait toute sa place ;
- **de promouvoir la création des Maisons de Santé de Proximité (MSP)**, en zones urbaines mais aussi rurales ;
- **d'évaluer les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) de ville ;**
- **d'affirmer les PASS hospitalières ;**
- **de promouvoir le rôle des médiateurs médico-sociaux.**

Les carences spécifiques de l'entrée dans le système de santé mentale

L'espérance de vie des personnes souffrant de pathologies psychiatriques sévères, estimées par l'OMS à 3 % de la population nationale, est de 15 à 20 ans plus courte que celle de la moyenne nationale. Elles sont surreprésentées parmi les personnes sans domicile fixe (40 %) et les détenus (20 à 30 %), populations particulièrement pauvres. Or, leur accès aux soins somatiques et leur suivi sont actuellement très insuffisants du fait de la très faible coordination entre médecine psychiatrique et médecine générale. Cette carence de coordination s'observe aussi avec la médecine scolaire : selon l'inspection générale des affaires sociales, un enfant ou adolescent sur 8 souffre ou souffrira d'une pathologie psychiatrique, trop rarement détectée à cet âge. Une des conséquences est des hospitalisations à répétition inutiles car évitables tant des adultes que des jeunes.

¹³ RAPPORTS PUBLICS > Protection Sociale > 2010 > Analyse de l'évolution des dépenses au titre de l'aide médicale - CORDIER Alain, SALAS Frédéric, FRANCE. Inspection générale des finances ; FRANCE. Inspection générale des affaires sociales

L'amélioration de la coordination passe par la mise en œuvre des « projets territoriaux de santé mentale » annoncés par la loi de santé de janvier 2016, définis « sur la base d'un diagnostic territorial partagé en santé mentale établi par les acteurs de santé du territoire » dont l'ensemble des professionnels, les représentants des usagers et les collectivités territoriales, ainsi que les conseils locaux de santé mentale.

ALERTE propose de :

Renforcer les dispositifs d'ALERTE et de prévention pour une prise en charge plus précoce des troubles psychiques en renforçant les compétences des médecins généralistes et des personnels en contact avec les enfants et adolescents (médecins et infirmiers scolaires, conseillers d'éducation), ainsi qu'en organisant des filières de soins de recours et de soins spécialisées, notamment en matière de prise en charge des psycho traumatismes.

Développer des centres accessibles aux jeunes, de structures d'accueil et de soins multidisciplinaires non stigmatisants mais avec des services spécialisés en santé mentale (type maison de santé, plateau de santé avec compétence psychiatrique), en renforçant et déployant les structures spécialisées sur le modèle des maisons des adolescents.

Pour une politique ambitieuse afin de réduire les risques et les dommages liés aux conduites addictives,

ALERTE propose :

D'organiser un débat public sur l'usage des substances addictives. La question des conduites addictives croise celle de la précarité. Selon l'Office français des drogues et toxicomanies, les personnes en logement précaire ou sans abri ont près de trois fois plus de risques d'être alcoolodépendantes. Ce lien entre précarité et usage d'alcool est visible dès le plus jeune âge. Les jeunes de 17 ans sortis précocement du système scolaire ou ayant un parcours scolaire chaotique ont près de 2 fois plus de risques de consommer de l'alcool régulièrement que les jeunes scolarisés en filière classique.

Il est temps de faire le constat qu'il n'y a pas de société sans drogue et que la politique actuelle – l'une des plus répressives d'Europe – est un échec.

2. La difficulté d'accès à des moyens convenables d'existence

Aujourd'hui, près de 9 M de personnes vivent en France sous le seuil de pauvreté, soit 14,3 % de la population, selon les dernières estimations de l'INSEE. Les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté : 1 enfant sur 5 vit dans la pauvreté et 1 jeune sur 4 est au chômage.

Pour faire face à ces situations et réduire l'intensité de la pauvreté, **la France compte aujourd'hui dix minima sociaux** dont bénéficient quatre millions d'allocataires : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), l'allocation adultes handicapés (AAH), l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation veuvage (AV), le revenu de solidarité outre-mer (RSO), la prime transitoire de solidarité (PTS), l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

S'ils jouent un rôle non négligeable d'amortisseur de la crise, leur fonctionnement atteint aujourd'hui ses limites.

La complexité et la diversité des règles applicables aux allocataires rend le système opaque et difficile d'accès, crée les indus (trop perçus) et alimente les préjugés et les idées fausses. Par ailleurs les jeunes n'ont aujourd'hui accès à aucun revenu minimal (exceptés certains jeunes en situation de handicap) alors qu'ils sont la tranche d'âge la plus touchée par la précarité.

Le montant de ces minima, très variable, ne permet pas de procurer aux personnes des ressources suffisantes pour mener une vie décente et leur permettre de s'insérer socialement et professionnellement dans la société.

Les minima ne sont même pas toujours demandés par leurs allocataires potentiels. Les associations membres d'ALERTE témoignent des difficultés rencontrées par ces personnes pour percevoir les prestations auxquelles elles ont droit, entraînant un niveau élevé de non recours, de 30 % en moyenne.

Le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique, en analysant ces non recours en 2013, avait identifié 5 types d'explications :

- ceux qui refusent d'être stigmatisés et qui préfèrent lutter pour s'en sortir par eux-mêmes plutôt que de passer beaucoup de temps à faire des démarches ;
- ceux qui sont « traumatisés » par les échecs (ils ont été mal reçus, on leur a refusé une prestation ...) ;
- ceux qui abandonnent, découragés par les difficultés et la complexité des démarches (papiers à fournir, éloignement des lieux d'accueil au public, ...) ;
- les non informés de leurs droits (par exemple les travailleurs pauvres) ;
- ceux qui ne se sentent pas concernés même s'ils le seraient en fait (par exemple des retraités).

Le travail mené tant par la mission de suivi du plan de lutte contre la pauvreté que par la mission du député Sirugue, auxquelles ALERTE a participé, a permis de confirmer ces multiples obstacles à l'accès aux prestations.

Enfin, les politiques d'accompagnement des allocataires de minima, essentiels pour leur permettre de retrouver un emploi, sont très insuffisantes. Ainsi, 22 % des personnes allocataires du RSA ne se sont vus proposer aucun accompagnement.

Pour préserver leur rôle indispensable, les minima existants doivent faire l'objet d'une réforme en profondeur.

La réforme des minima sociaux doit permettre d'en améliorer l'accès et donc de faciliter la vie de beaucoup de personnes qui aujourd'hui n'ont que ces minima comme ressources. À elle seule, elle ne leur permettra malheureusement ni de vivre dignement ni de les sortir durablement de la précarité. Il faudra pour cela une augmentation du niveau des prestations, un accompagnement renforcé vers l'insertion, l'emploi ou la formation professionnelle, une politique offensive de lutte contre le chômage, la pauvreté et visant à réduire les inégalités.

Les associations d'ALERTE sont favorables à une réforme des minima sociaux en deux temps :

Dans une première étape :

ALERTE demande de :

- poursuivre la simplification d'accès aux droits,
- mettre en place des outils numériques faciles d'accès,
- favoriser la stabilité des ressources.

Il faut reconnaître la nécessité d'un **changement de regard** concernant les personnes en précarité et les bénéficiaires d'allocations. Il demande un engagement de tous et en particulier des responsables politiques.

Pour lutter efficacement contre le non-recours une palette d'initiatives est nécessaire, à commencer par des **campagnes d'information** ciblées.

Il est nécessaire de **poursuivre la simplification des démarches administratives**, entamée actuellement, permettant un accès plus facile aux droits, en réduisant drastiquement, voire en supprimant, le nombre de pièces justificatives demandées en amont. Le principe proposé par l'administration du « **dites-le nous une fois** » est une vraie avancée, dans la mesure où il se met réellement en place. Attention cependant à ne pas confondre simplification et numérisation. La nécessité de lieux physiques d'accès aux droits, avec des personnes aptes à accompagner et conseiller les demandeurs, doit ici être rappelée. La fermeture (ou réduction d'horaires d'ouverture au public) de CAF, de Pôle Emploi ou de CPAM compromet cela.

Il faut déployer l'expérimentation menée en matière de **coffres fort numériques**, pour stocker les pièces justificatives et éviter de les redemander aux personnes.

Il convient enfin de **renforcer la prévisibilité des minima sociaux** versés (pour ceux pour lesquels elle est insuffisante), ce qu'on appelle « **l'effet figé** », avec un montant fixe sur une période à minima de trois mois, comme c'est le cas pour la prime d'activité, en favorisant les échanges de données entre opérateurs ou encore en développant largement les simulateurs et outils numériques permettant de faire ces démarches. L'intérêt est double : pour les allocataires cela leur permettrait de mieux prévoir leurs ressources, et pour l'administration cela réduirait les procédures contentieuses qui aujourd'hui coûtent finalement plus chères en frais de gestion qu'elles ne rapportent.

Dans une seconde étape :

ALERTE demande de bien articuler et tenir ensemble une politique audacieuse sur trois dimensions :

- la mise en place d'un revenu minimum garanti, **sous conditions de ressources** ;
- un accompagnement renforcé ;
- une politique de travail décent pour tous avec une mobilisation générale pour cela (incluant notamment les employeurs).

ALERTE demande :

- un socle de base, ou revenu minimum garanti, sous conditions de ressources, sans contreparties, accessibles dès 18 ans,
- un accompagnement global avec un « référent de parcours ».

Ce revenu doit servir de couverture commune, dans l'esprit du scénario 3 du rapport Sirugue,

- **D'un montant suffisant pour vivre décemment.** Il doit permettre à tous de vivre décemment, d'où la nécessité d'une revalorisation forte du montant de l'allocation par rapport au RSA. Aujourd'hui le RSA ne représente que la moitié du seuil de pauvreté pour une personne seule et ne permet pas de vivre dignement. ALERTE propose un montant de 850 €, non comprises les allocations familiales et les APL. Ce montant permettra d'éviter qu'une telle réforme fasse des perdants (un principe essentiel), et assurera un revenu décent pour les actuels allocataires des minima.
- **selon le principe d'automatisme** de l'accès à ce socle, dans la mesure où les revenus de la personne le justifient, car il permet de combattre efficacement le non-recours à ce droit.
- **Sans contreparties**, telles que l'exercice d'une activité bénévole ou l'acceptation de n'importe quel emploi. Ce que nous affirmons ici, c'est que **personne ne doit pouvoir se retrouver sans rien, sans ressources, dans notre pays.**

- **Accessible aux jeunes dès 18 ans** pour ceux qui ne sont ni étudiants ou en formation, ni en emploi. Pour les personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'AAH et les personnes âgées de plus de 65 ans, bénéficiaires de l'ASPA, les principes et, le cas échéant, les conditions d'intégration le cas échéant à ce socle commun reste un sujet à approfondir. En tout état de cause, ALERTE propose que ce sujet fasse l'objet d'une prise en compte spécifique, avant toute réforme.
- Avec mise en œuvre d'un **accompagnement effectif**, avec un « **réfèrent de parcours** », pour favoriser un accompagnement global et personnalisé. Cet accompagnement devra être suffisant en termes de moyens et satisfaisant au niveau de la qualité, renforçant l'autonomie de la personne, ce qui n'est pas toujours le cas dans le cadre des politiques d'insertion actuelles.

Il est important de **revitaliser l'obligation pour les départements de consacrer une part minimale (17 %) de leurs dépenses aux politiques d'insertion** tout en mobilisant à meilleurs escient les instruments financiers existants, tels que le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

ALERTE demande de :

- poursuivre l'effort d'accompagnement réalisé dans la Garantie Jeunes,
- généraliser les expérimentations qui auront fait leurs preuves pour la remise à l'emploi de chômeurs de longue durée.

Il faudra un renforcement des moyens des Missions locales pour faire face à la généralisation très bienvenue de ce dispositif.

Le risque d'éviction des publics les plus fragiles doit être pris en compte dans tous les dispositifs d'accompagnement en ne soumettant pas ces mesures à des conditionnalités d'accès à l'emploi.

- Développer une **politique d'emploi renforcée**¹⁴ pour que l'accès à un travail décent soit une réalité pour tous les actifs. Une attention particulière doit être portée aux chômeurs de longue durée et aux jeunes.
- Soutenir et développer les moyens de remise en emploi et d'acquisition de compétences, adaptés à ces personnes très éloignés de l'emploi : les emplois aidés, les postes d'insertion par l'activité économique et de travail adapté, les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification et, bien sûr, la formation des demandeurs d'emploi.
- Appuyer les initiatives telles que **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée**, permettant de faire se rencontrer des besoins non pourvus et les talents des chercheurs d'emploi, et mobilisant des acteurs dans les territoires.

Le débat actuel sur les différents projets de revenu universel présentent l'intérêt de pousser notre société à réfléchir à des sujets essentiels : le rapport au travail, la dignité de chaque existence, les questions d'égalité, de fiscalité, d'utilité sociale, etc... ALERTE suit avec intérêt les expérimentations en cours et les propositions émises, tout en étant vigilant au fait que la protection sociale ne soit pas remise en cause pour le financer.

ALERTE rappelle :

La mise en place du triptyque vertueux « revenu minimum garanti - accompagnement effectif - politique d'emploi renforcée » pour les personnes les plus en difficulté est un préalable indispensable. Il est faisable et réalisable à moyen terme et ne doit pas être repoussé au prétexte d'avoir répondu d'abord aux questions posées par un éventuel revenu universel.

¹⁴ Cf. la partie Travail - Emploi de ce document – supra – point IV-3.

Mais il ne suffit pas de donner à chacun(e) un minimum de ressources, il faut encore que celui-ci puisse permettre de faire face à l'ensemble des dépenses indispensables. Beaucoup de ménages ne connaissent pas bien leur droit, sont démunis face à l'attitude de créanciers publics et privés, en particulier lorsque surviennent des difficultés de paiement de ses dettes. L'individu ne peut pas rester seul face à des créanciers dotés de moyens importants d'intervention. Ils doivent disposer d'un interlocuteur compétent, en lien avec les créanciers, et capable de faire aux personnes comme aux créanciers, des propositions pour améliorer de manière durable la situation des personnes. Cela passe par une amélioration de l'accès au droit, la réduction des « indus » des prestations sociales et une capacité d'établir avec les principaux créanciers une relation de confiance permettant de trouver des solutions durables.

Pour permettre aux personnes qui connaissent des difficultés financières, liées à des causes structurelles (emploi à mi-temps, difficulté de trouver des emplois stables, situation des familles monoparentales, habitat en forte dégradation énergétique etc.) ou à cause d'accidents de la vie (séparation, mauvaise préparation à la retraite, perte d'emploi), le plan actuel de lutte contre la pauvreté a lancé l'expérimentation des **points conseil budget**. Cette expérimentation doit déboucher sur une **généralisation** de l'implantation de ces Points sur l'ensemble du territoire.

ALERTE demande :

La généralisation des Points Conseils Budgets, pour lutter contre le surendettement, après le bilan de l'expérimentation en cours.

3. La difficulté d'accès à un logement

Des principes d'action pour une nouvelle politique du logement

Le principal point de repère du plan de lutte contre la pauvreté est que personne ne doit subir la contrainte de vivre dans la rue ou dans un habitat dégradé. Le logement est un droit élevé au rang constitutionnel. Disposer d'un logement décent est en effet une condition essentielle au respect de la dignité de la personne humaine, au développement individuel et familial, à la santé et, pour les enfants, au suivi d'une scolarité stable. Une nouvelle politique du logement des personnes sans abri et mal logées prend appui sur un ensemble de cinq grands principes :

Garantir le niveau de protection sociale et assurer l'effectivité des droits. Les associations de solidarité appellent les pouvoirs publics à garantir une juste redistribution des richesses et un niveau de protection sociale suffisant, qui permette d'assurer à chacun une réelle jouissance de ses droits fondamentaux parmi lesquels le logement occupe une place déterminante.

Réaffirmer le principe d'inconditionnalité de la solidarité. La solidarité face aux situations d'urgence doit s'exercer sans condition de nationalité ou de situation administrative. Toute personne en situation de détresse doit rencontrer une main tendue, une aide, une sécurité immédiate, quel que soit son statut au regard du séjour sur le territoire. L'accueil inconditionnel des personnes à la rue, inscrit dans la loi, interdit en effet le tri des personnes en fonction de leur statut ou de leur nationalité.

Assurer l'équité et la solidarité entre les territoires. Tous les territoires ne sont pas égaux quant aux réponses en matière de logement et d'hébergement et aux ressources collectées. Deux approches doivent être mises en œuvre pour garantir l'équité et la solidarité entre les territoires : l'une vise à mieux répartir l'offre de logements sociaux et d'hébergement entre les communes, l'autre concerne une politique de la ville plus ambitieuse en direction des quartiers urbains déqualifiés. Il est donc urgent pour une nouvelle politique du logement de réaffirmer les responsabilités de chaque acteur, en confirmant la place de l'État comme le garant du respect du droit au logement, le pilotage interministériel des politiques de solidarité et la péréquation entre territoires prospères et défavorisés.

Développer les projets solidaires et encourager les innovations sociales. Les organisations engagées dans la lutte contre les exclusions doivent pouvoir remplir leur mission d'intérêt général, auprès des personnes et sur tous les territoires. Pour répondre à la diversité et à l'élargissement des besoins sociaux, elles doivent pouvoir continuer à déployer leurs capacités d'adaptation, d'initiative et d'innovation, sans avoir à subir les effets de concentration, d'instrumentalisation ou de standardisation de l'aide apportée aux plus démunis. Les associations dans toute leur diversité doivent être considérées comme de véritables partenaires, actrices de l'innovation sociale sur les territoires, et non de simples prestataires agissant sur commande. Les personnes aidées peuvent également produire des innovations qu'il est nécessaire de reconnaître et de soutenir.

Agir contre les causes de la pauvreté par une politique du logement à construire à partir des besoins des personnes et sur tous les territoires. La politique du logement doit prévoir la production suffisante de logements dignes et abordables, garantir des réponses respectueuses des droits des personnes (y compris pour celles qui ne pourraient accéder directement au logement), apporter un accompagnement adapté à tous ceux qui le souhaitent, et prévenir en amont les situations de rupture pour éviter que les personnes n'entrent dans la spirale de l'exclusion.

ALERTE propose de :

Prévenir les situations de ruptures, éviter l'exclusion et aider au maintien dans le logement.

Revaloriser les aides personnelles au logement (APL) afin qu'elles retrouvent leur pouvoir solvabilisateur pour les ménages modestes. Mieux prendre en compte les charges de logement dans le calcul de l'aide.

Instituer un moratoire sur les expulsions sans relogement, avec dédommagement des propriétaires.

Lutter contre la précarité énergétique et respecter les engagements inscrits dans la loi de transition énergétique : Prendre les mesures incitatives et coercitives nécessaires à la rénovation annuelle des 250 000 logements occupés par des ménages aux revenus modestes par an. Accompagner la mise en œuvre du droit au logement.

Confirmer la place de l'État comme le garant du respect du droit au logement, le pilotage interministériel des politiques de solidarité et la péréquation entre territoires prospères et défavorisés.

Développer les projets solidaires et encourager les innovations sociales

Les organisations engagées dans la lutte contre les exclusions doivent pouvoir remplir leur mission d'intérêt général, auprès des personnes et sur tous les territoires. Pour répondre à la diversité et à l'élargissement des besoins sociaux, elles doivent pouvoir continuer à déployer leurs capacités d'adaptation, d'initiative et d'innovation, sans avoir à subir les effets de concentration, d'instrumentalisation ou de standardisation de l'aide apportée aux plus démunis. Les associations dans toute leur diversité doivent être considérées comme de véritables partenaires, actrices de l'innovation sociale sur les territoires, et non de simples prestataires agissant sur commande. Les personnes aidées peuvent également produire des innovations qu'il est nécessaire de reconnaître et de soutenir.

ALERTE demande de :

- garantir à chacun un « chez-soi » digne et respectueux du choix des personnes ;
- offrir toute l'année un parc d'hébergement respectueux des libertés fondamentales et de la dignité des personnes ;
- garantir un accompagnement ;
- mettre en **place la garantie universelle des loyers.**

Il faut proposer des solutions permettant un accueil 24h/24 et garantissant l'intimité, le droit à la vie privée et familiale, et le respect des normes de sécurité. Les règles de fonctionnement et la localisation géographique des solutions proposées ne doivent pas dissuader les personnes d'y recourir. Privilégier les formes d'hébergement les plus proches possible des normes du logement. L'accompagnement permettra plus de fluidité de l'hébergement vers le logement mais également un accès direct au logement

ALERTE demande de :

Créer une offre de logements dignes et répondre à l'ensemble des besoins, prioritairement à ceux des personnes les plus modestes.

Voter une loi de programmation pluriannuelle de production et de rénovation de logements sociaux et privés financièrement abordables pour répondre aux besoins des ménages modestes : produire 150 000 logements sociaux par an, dont 60 000 en PLAI, ainsi que 50 000 logements privés conventionnés.

Cette loi de programmation pluriannuelle centrée sur le logement devra s'inclure dans la loi de programmation pour la lutte contre la pauvreté.

Résorber 600 000 logements indignes, et adapter 225 000 logements au handicap et au vieillissement, en augmentant le budget de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) à hauteur de cette ambition.

ALERTE et le Collectif des Associations Unies (CAU) proposent ce nouveau cadre politique pour garantir l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté. Ils souhaitent développer des stratégies transversales en décloisonnant les politiques sociales. Ils demandent que les politiques visant l'accès et le maintien dans le logement soient systématiquement élaborées, mises en œuvre et évaluées démocratiquement, avec les personnes concernées dans le respect de leur dignité et en s'appuyant sur leur pouvoir d'agir.

4. La situation des migrants

La France se veut le pays des droits de l'Homme, mais il est regrettable de constater que ce titre est aujourd'hui largement usurpé : le nombre de migrants accueillis la place au 54^e rang mondial. Concernant l'accueil des demandeurs d'asile, en pourcentage de sa population, la France en 2015 était au 13^e rang européen. Le droit d'asile constitue pourtant une des valeurs de la République que nous devons impérativement honorer sans condition.

La question de l'immigration est une réalité importante mais qui doit être replacée à sa juste proportion. La France n'est pas envahie, loin de là ! Certains tronquent les chiffres et utilisent la peur pour instaurer une idéologie qui dresse des murs entre les peuples au lieu de créer des ponts, afin d'en tirer partie électoralement en jouant sur les émotions et rendant ainsi imperceptibles les arguments de la raison.

La France accueille chaque année environ 200 000 migrants réguliers, dont un tiers d'étudiants. La majeure partie vient pour motif familial, car le droit de vivre en famille est inaliénable. Cette population a, le plus souvent, besoin d'être accompagnée pour faciliter son intégration : apprentissage de la langue française, facteur essentiel de l'intégration, connaissance de ses droits qu'elle ignore fréquemment, découverte des institutions et des codes sociaux français, etc. Aujourd'hui, nous déplorons l'absence d'une réelle politique d'intégration, celle-ci se limitant à un accueil lui-même largement insuffisant. Le droit à un emploi (ou un travail) doit être reconnu aux personnes ayant un droit de séjour afin de permettre leur intégration et de réduire le travail clandestin.

Les migrations constituent une question sociétale ayant une dimension d'enjeu mondial qui va se développer avec les migrations environnementales venant accroître celles des victimes des guerres, des discriminations, des inégalités, contraintes de quitter leur pays pour simplement vivre. Ce contexte favorise les actions des réseaux de traite des êtres humains, qui s'appuient sur les vulnérabilités des victimes pour les exploiter, notamment dans la prostitution. Cette question nécessite d'être posée et débattue avec un langage de vérité et une volonté permanente d'humanité. Il n'est pas acceptable que le système qui nous gouverne permette la libre circulation des marchandises, et surtout des capitaux, alors qu'il restreint considérablement celle des hommes et reste indifférent au nombre croissant de personnes qui meurent en cherchant simplement à vivre.

Les associations membres d'ALERTE veulent privilégier la réponse humaine au phénomène migratoire planétaire, qui n'en est qu'à son début, et qui doit être appréhendé dans sa globalité au niveau mondial en questionnant les principales sources des migrations :

ALERTE demande de :

- favoriser l'apprentissage de la langue française ;
- reconnaître le droit au travail pour les personnes ayant un droit de séjour ;
- confirmer l'accueil inconditionnel des personnes présentes sur notre territoire ;
- supprimer juridiquement le « délit de solidarité ».

5. La situation de prisonnier et de sortant de prison

La prison ne doit pas avoir pour seule fonction de punir. Elle a aussi vocation à favoriser l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social dans le respect de l'intérêt de la victime.

Pourtant les chiffres parlent d'eux même. Une étude de l'Insee montre un taux de récidive de 45 %, pour les condamnés à une peine d'emprisonnement ! Ce chiffre dénote l'échec de notre système pénitentiaire dans sa mission de réinsertion.

De plus il peut jouer le rôle de lieu de mise à l'écart des personnes considérées comme en marge de la société ainsi qu'en atteste le chiffre inadmissible de plus d'un tiers de détenus affectés de troubles psychiatriques que l'univers carcéral aggrave.

On trouve dans les prisons beaucoup plus de gens pauvres, ou issus de milieux précaires, que dans le reste de la population. Un tiers des condamnés en 2011 étaient chômeurs, un autre se déclarait tout simplement « sans activité ».

Le séjour en prison lui-même entraîne un appauvrissement des détenus. D'abord, ils perdent les sources de revenus dont ils disposaient. Pourtant ils continuent à devoir assumer des dépenses pour leur famille, mais aussi pour « cantiner » et améliorer un peu leurs conditions de détention. Ensuite, le travail en prison, quand il est possible est extrêmement mal rémunéré, hors droit du travail, peu formateur et peu valorisant !

Les conditions de détention elles-mêmes sont défavorables à la préparation de la réinsertion. Au 1^{er} août 2016, la densité carcérale nationale était de 117,5 détenus pour 100 places. Dans les maisons d'arrêt elle était de 140 détenus pour 100 places.

Les budgets consacrés à l'insertion et à la probation plafonnent à des niveaux extrêmement bas : en 2016, ils étaient de 24,6 millions d'euros pour un budget total de l'administration pénitentiaire de 1,3 milliards (hors masse salariale), soit 1,8 %.

Comment s'étonner dès lors qu'à la sortie de prison, trop souvent « sèche », c'est à dire sans préparation, les anciens détenus se retrouvent si fréquemment dans une situation sociale pire qu'au moment de leur condamnation ? Parmi cinq difficultés identifiées à la sortie de prison (ne pas être embauché, ne pas avoir de logement, avoir moins de 20 euros, ne pas avoir eu de visites et ne pas être attendu à la sortie), près de 60 % des détenus en cumulent au moins deux, et seuls 13 % n'ont à faire face à aucune.

ALERTE propose :

D'engager un plan de prévention de la récidive par une politique volontariste de réinsertion tirant les conséquences de l'effet négatif de l'incarcération massive.

Ce plan répondra ce faisant à la nécessité d'un traitement plus digne des détenu(e)s, sujet sur lequel la France est régulièrement condamnée par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Il devra reposer sur le concours de l'ensemble des services de l'état et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et être doté des moyens budgétaires indispensables.

Ce plan s'appuiera sur plusieurs axes : privilégier les alternatives à l'enfermement dont la « contrainte pénale », peine de substitution récemment créée et à peine utilisée; réduire la détention préventive (de personnes présumées innocentes) ; augmenter les moyens alloués à la formation et à l'emploi en détention ; faire respecter les différents droits en particulier autour des suspensions de peine ; mettre en place une politique ambitieuse de développement des aménagements de peine et de suivi des obligations de soins.

6. Les situations d'inégalités territoriales

La question des inégalités territoriales est majeure.

Les associations membres des collectifs ALERTE et CAU considèrent que les inégalités sociales et territoriales sont les deux facettes d'une même réalité. Ces collectifs constatent l'amplification des fractures entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Il est indispensable d'apporter une réponse en matière de services, de numérique et d'emploi afin de maintenir un socle Républicain sur l'ensemble du territoire.

ALERTE demande :

Un « plan banlieues en difficulté ».

Les associations de solidarité sont particulièrement inquiètes de la situation dans les banlieues, dans les quartiers dits « de la politique de la ville » qui vont, souvent, à la dérive. ALERTE demande aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager à faire de l'élaboration d'« un plan banlieues en difficulté » un engagement fort et prioritaire de l'ensemble de leur politique. Ce plan devra comporter des mesures de rénovation urbaine, mais aussi des mesures d'amélioration des banlieues sur les plans social et humain, notamment par un développement de l'accompagnement social dans les cités.

Les enjeux sont colossaux, tant pour les personnes et familles qui vivent dans ces quartiers, que pour lutter contre la montée de la radicalisation.

L'État doit être le garant de l'égalité de droits de tous. Pour cela il faut notamment qu'il organise une péréquation beaucoup plus importante entre les territoires riches et les territoires pauvres qui cumulent à la fois la faiblesse de leurs ressources et l'importance des problèmes sociaux à résoudre, et une solidarité effective des territoires dans la prise en compte de la pauvreté.

L'objectif du plan banlieue sera de promouvoir et de soutenir des politiques de proximité fortes visant à mettre fin à la fracture sociale.

Aujourd'hui, les inégalités de destin tenant au lieu de naissance sont devenues insupportables. Il faut y mettre fin si l'on veut éviter une explosion sociale.

Le plan banlieue devra être intégré dans le plan général de lutte contre la pauvreté et la loi de programmation. Les habitants d'Outremer, en particulier les jeunes, qui font face à des difficultés tellement lourdes : faible réussite scolaire, illettrisme, chômage, accroissement des inégalités et de la pauvreté, violences, et même désespérance parfois, doivent pouvoir compter sur la solidarité nationale et expérimenter leurs propres solutions.

VI. Les moyens du travail social

Pour réaliser les objectifs ainsi définis il faut se donner des moyens particuliers, des priorités et modifier les pratiques.

Pour combattre les inégalités de destin, et fournir les moyens de l'émancipation de la personne, il faut partir de la reconnaissance des atouts et compétences de chacun(e) en agissant avec les personnes et non pour elles ou sans elles. Le développement du travail collectif et communautaire est essentiel. Il faut éviter de couper les personnes de leurs liens d'appartenance et de leur solidarité naturelle.

La lutte contre le non recours aux droits sociaux ne trouvera sa solution que par une simplification administrative et une meilleure information sur les droits.

C'est l'objectif du Plan d'Action pour le Travail Social et le Développement Social, qui est l'un des aspects les plus novateurs du Plan National de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce plan vise à permettre un accompagnement global des personnes et, pour cela, repose sur des propositions essentielles : l'existence d'un premier accueil social inconditionnel de proximité et la mise en place d'un référent de parcours. Il faut absolument obtenir un véritable consensus sur le contenu et les formes de l'accompagnement vers l'autonomie.

ALERTE demande :

L'organisation d'une conférence de consensus sur la notion d'accompagnement global qui est une donnée essentielle dans l'avancée du travail social.

L'intervention sociale joue un rôle indispensable de prévention et de cohésion sociale. Favoriser l'innovation sociale, promouvoir le droit à l'expérimentation, puis essayer des pratiques inclusives, sont des moyens à mettre en œuvre de manière beaucoup plus efficace que ce qui a été fait jusqu'ici.

Le travail social devra aussi concourir à prévenir les phénomènes de radicalisation. Sans faire du phénomène de radicalisation violente et du terrorisme les corrélats de la précarité que vit au quotidien un grand nombre de concitoyens, le Collectif ALERTE défend l'idée que la réduction durable du nombre de personnes concernées par les actions de prévention mises en place par l'État et, plus généralement, la pacification de notre société passent par le développement de politiques publiques sociales adaptées et accessibles à tous.

La prévention spécialisée (« éducateurs de rue »), dont les financements issus des Conseils départementaux sont en perpétuelle diminution, sont l'une des clés de voute pour reconstruire le lien entre les jeunes en voie de marginalisation et notre société.

VII. Une méthode

Un travail important a été effectué par les diverses administrations en charge des questions sociales, aux niveaux régional et départemental.

Les acteurs de la société civile, et en particulier les associations, n'ont pas souvent été associés à l'élaboration des états des lieux et encore moins au bilan de la territorialisation du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Un point d'étape doit donc être fait au niveau des régions et des départements à partir des diagnostics territoriaux déjà effectués, les associant.

Il est nécessaire de mettre en place sur les territoires une politique de gouvernance partagée entre État, département et autres acteurs (personnes en situation de pauvreté, associations de lutte contre la pauvreté, partenaires sociaux...). Tous ces acteurs publics et privés devront être réunis localement pour évaluer la mise en œuvre du plan sur chaque territoire. Ce travail cherchera notamment à mettre en avant les points forts de réalisation du plan, en vue de consolider les avancées à partir des diagnostics à 360 ° et des diagnostics territoriaux.

Cette étape devra permettre d'identifier les enjeux et les priorités d'action.

ALERTE demande :

La poursuite et l'amplification du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, avec les acteurs concernés, dans des États Généraux de la lutte contre la pauvreté et la précarité largement décentralisés puis nationaux. Une nouvelle feuille de route pourra alors être établie à partir des constats et propositions pour le quinquennat, sous la direction du Premier Ministre.

Ce plan quinquennal interministériel de lutte contre la pauvreté devra se traduire dans une loi de programmation financière. Le Président de la République devra s'engager à garantir la sanctuarisation des crédits de lutte contre la pauvreté, qu'il aura identifiée comme une question prioritaire pour la cohésion sociale de notre pays dès l'élaboration de son programme de candidat.